PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2017 VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le 19 janvier à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Pascale DAKA, Marie Anne BRIAND, Louis ROZÉ, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Stéphane DOUABIN, Yannez BOUCHER, David VEILLARD, Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD, Thierry DUPLAT, Nicole BARDAINE

Excusé(e)s : Christophe BOITTIN, André MONGODIN, Daniel CHEUL

Pouvoirs : Christophe BOITTIN donne pouvoir à Yannez BOUCHER
André MONGODIN donne pouvoir Thierry DUPLAT
Daniel CHEUL donne pouvoir à Sabrina SAUDRAIS

Florence PAINCHAUD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 19 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité

Le présent compte-rendu a été affiché

➢ Présentation des Comptes administratifs 2017

Compte rendu de la commission Finances du 08/02/2017

➢ 2017 02 23 d1 – Subvention aux associations 2017

M. Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, présente les propositions de la commission LASIC, qui s'est réunie le 6 février 2017.

La commission LASIC propose d'accorder des subventions sur la base du barème suivant (idem 2016), soit un montant par personne subventionnée :

Subventions	Montant
Aide à la Personne	37,50 €
Arbitrage	13,50 €
Education	37,50 €
Encadrement	18,50 €
Fonctionnement	27,00 €

Synthèse des propositions de subventions :

Type association	2014		2015		2016		2017		Différence 2016-2017	
	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Montant	%
so. autres Balazé	**0**	**3 620,00 €**	**0**	**3 420,00 €**	**39**	**3 420,00 €**	**33**	**3 370,00 €**	**-50,00 €**	**-1,46%**
Autre association	0	3 620,00 €	0	3 420,00 €	39	3 220,00 €	33	3 120,00 €	-100,00 €	-3,11%
Association culturelle	0	0,00 €	0	0,00 €	0	200,00 €	0	250,00 €	50,00 €	25,00%
so. extérieure	**81**	**5 277,00 €**	**54**	**3 281,80 €**	**38**	**3 370,80 €**	**29**	**3 005,20 €**	**-365,60 €**	**-10,85%**
Association culturelle	1	54,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00%
Association sportive	29	783,00 €	18	486,00 €	15	405,00 €	12	324,00 €	-81,00 €	-20,00%
Autre association	25	3 465,00 €	22	2 270,80 €	8	2 403,30 €	8	2 360,00 €	-43,30 €	-1,80%
Etablissement Scolaire privé	20	750,00 €	14	525,00 €	15	562,50 €	6	211,20 €	-351,30 €	-62,45%
Etablissement Scolaire public	6	225,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	3	110,00 €	110,00 €	0,00%
so. sports Balazé	**230**	**13 844,00 €**	**235**	**13 594,00 €**	**213**	**12 098,00 €**	**210**	**12 048,00 €**	**-50,00 €**	**-0,41%**
tal	**311**	**22 741,00 €**	**289**	**20 295,80 €**	**290**	**18 888,80 €**	**272**	**18 423,20 €**	**-465,60 €**	**-2,46%**

Somme de Propositions calculée Etiquettes de lignes	2015	2016	2017
Associations de Balazé (article 6574)	17 014,00 €	15 518,00 €	15 418,00 €
Association culturelle		200,00 €	250,00 €
BaTaChrisTival		200,00 €	250,00 €
Association sportive	13 594,00 €	12 098,00 €	12 048,00 €
Badminton Balazé	1 500,00 €	1 274,00 €	1 501,50 €
TENNIS Club de la Haute Vilaine et Cantache Balazé	45,50 €	91,00 €	45,50 €
JA Balazé			
JA Balazé Basket	6 372,00 €	6 490,00 €	6 726,00 €
JA Balazé Foot	3 481,00 €	2 891,00 €	2 596,00 €
JA Balazé Zumba	1 910,50 €	1 092,00 €	819,00 €
Cyclo Club Balazé	285,00 €	260,00 €	260,00 €
BILLARD Balazé	0,00 €		
La Pétanque Balazé			
JA Balazé Pêche			100,00 €
Autre association	3 420,00 €	3 220,00 €	3 120,00 €
Calin-Calinou Balazé	500,00 €	700,00 €	800,00 €
Groupe chasse du Châtelet + Piégeage Balazé			
Balaz'riders Balazé	500,00 €		
Club de la rencontre Balazé	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
KALABAZÉ Balazé			
Piégeage Balazé	450,00 €	650,00 €	450,00 €
Société Mutuelle des Chasseurs de Balazé	450,00 €	350,00 €	350,00 €
Union des Anciens Combattants de Balazé	420,00 €	420,00 €	420,00 €
Associations extérieures (article 6574)	2 756,80 €	2 808,30 €	2 684,00 €
Association culturelle			
Châtillon en Vendelais : film documentaire			
SGDF (Scouts de France)			
La Boueze Balazé			
Association sportive	486,00 €	405,00 €	324,00 €
Association Les lolitas Chatillon en Vendelais	54,00 €	54,00 €	54,00 €
Chatillon Sport Section Danse	216,00 €	216,00 €	216,00 €
JCP Vitré	216,00 €	135,00 €	54,00 €
Les Dem'Zells Saint M'Hervé			
Autre association	2 270,80 €	2 403,30 €	2 360,00 €
AFM TELETHON	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AFSEP	0,00 €		
Alcool assistance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amicale des donneurs de sang		0,00 €	
ASSIFIC			
Association ALBATROS centre hospitalier Guillaume REGNIER		37,50 €	37,50 €
Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	0,00 €		0,00 €
ATD Quart Monde	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Eau et Rivières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FNATH Association des accidentés de la vie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
handicap service 35	0,00 €		0,00 €
Institut Paul Cezanne			
Jardiniers de France			
La ligue contre le cancer			
L'Outil en main de Vitré			
Maison de l'Europe	0,00 €		
Rêves de clowns	50,00 €		50,00 €
Solidarité Vitréenne EPISOL		220,00 €	230,00 €
SOS AMITIÉ	0,00 €	0,00 €	
Un jour, un métier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AFDI Bretagne	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ADAPEI Territoire de Vitré	337,50 €	262,50 €	262,50 €
Les restaurants du cœur Ille et Vilaine	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Mission Locale Vitré			
Secours Catholique Vitré	100,00 €		
ADMR Vitré	800,00 €	800,00 €	800,00 €
France ADOT 35	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	0,00 €	100,00 €	0,00 €
ADSPV Vitré	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Association Prévention Routière Ille et Vilaine	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Secours Populaire Français		0,00 €	
Fédération de Gouren		0,00 €	
Les amis de la MARPA		0,00 €	
CLIC des Portes de Bretagne	233,30 €	233,30 €	230,00 €
La Radio des Pays de Vitré et des Marches de Bretagne Zénith FM	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etablissements scolaires privés ext. (article 6574)	525,00 €	562,50 €	211,20 €
Etablissement Scolaire privé	525,00 €	562,50 €	211,20 €
Bâtiment CFA (Ille et Vilaine)	37,50 €		
Batiment CFA Côtes d'Armor			
Lycée Hôtellier Sainte Thérèse La Guerche de Bretagne	75,00 €	112,50 €	23,70 €
Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER	37,50 €	37,50 €	37,50 €
MFR Fougères			
MFR St Grégroire		75,00 €	37,50 €
MFR35 Montauban de Bretagne	112,50 €	112,50 €	
IPSSA Vitré	262,50 €		
Groupe Antoine de Saint-Exupéry		225,00 €	112,50 €
Etablissements scolaires publics extérieurs (article 65738)		0,00 €	110,00 €
Etablissement Scolaire public		0,00 €	110,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat			110,00 €
École du Rocher Inoguen		0,00 €	
Total général	**20 295,80 €**	**18 888,80 €**	**18 423,20 €**

Stéphane DOUABIN sort de la salle, Louis ROZE et David VEILLARD ne participent pas au vote.
Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les subventions énumérées ci-dessus
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document lié à cette décision

- **2017 02 23 d2 – Indemnisation des gerant.es de l'épicerie**

Mme le Maire expose :

La Municipalité a décidé de rénover les logements et l'épicerie de la Place de la Paix, ce qui entraine une fermeture de 4 semaines pour les gérants. Une indemnité de perte d'exploitation est donc proposée par le Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accorder une indemnisation pour perte d'exploitation pour 37 jours de fermeture
- d'autoriser Mme Le Maire à mandater cette indemnisation et d'inscrire les crédits sur Budget Principal de la Commune
- d'autoriser Mme Le Maire à signer tout document concernant ce dossier

- **2017 02 23 d3 – Rénovation de la Place de la Paix - Avenant n°2 au marché de maitrise d'œuvre – Prix définitif**

Vu la délibération n°2016 11 17 D10 approuvant l'avant-projet définitif du maitre d'œuvre,

M. Gérard GILBERT, adjoint au Maire, expose :

Suite à la validation de la phase Avant-Projet Définitif, il faut fixer la rémunération définitive de l'agence Louvel, Maître d'œuvre du projet en fonction de la dernière estimation. Le taux de rémunération était fixé à 7,90 % du coût des travaux HT. La nouvelle rémunération du maitre d'œuvre est fixée comme suit :

TRANCHE FERME				
Montant Travaux INITIAL HT	300 000,00 €	TOTAL	LOUVEL	ECIE
Taux honoraires proposé	7,90%			
Montant honoraires INITIAL	**23 700,00 €**	**23 700,00 €**	**19 800,00 €**	**3 900,00 €**
Estimation TRAVAUX ADP	502 648,00 €	TOTAL	LOUVEL	ECIE
Taux honoraires	7,90%			
Montant d'honoraires ACTUALISE	**39 709,19 €**	**39 709,19 €**	**33 209,19 €**	**6 500,00 €**
Partie commerce TVA 20 %	37%	14 692,40 €	12 287,40 €	2 405,00 €
Partie logement TVA 10 %	63%	25 016,79 €	20 921,79 €	4 095,00 €
TOTAL HONORAIRES	**100%**	**39 709,19 €**	**33 209,19 €**	**6 500,00 €**

MISSION DE BASE PARTIE COMMERCE TVA 20 %				
PHASE			LOUVEL	ECIE
MISSION DE BASE MOE	% de la Mission	€ HT		
APS	14,00%	2 056,94 €	1 716,94 €	340,00 €
APD	17,00%	2 497,71 €	2 087,71 €	410,00 €
PRO (DCE)	22,00%	3 232,33 €	2 702,33 €	530,00 €
ACT	7,00%	1 028,47 €	858,47 €	170,00 €
VISA	6,00%	881,54 €	741,54 €	140,00 €
DET	30,00%	4 407,72 €	3 687,72 €	720,00 €
AOR	4,00%	587,70 €	492,70 €	95,00 €
TOTAL MISSION BASE HT	100,00%	14 692,40 €	12 287,40 €	2 405,00 €
TVA 20%		2 938,48 €	2 457,48 €	481,00 €
TOTAL TTC		17 630,88 €	14 744,88 €	2 886,00 €

MISSIONS COMPLEMENTAIRES FORFAITAIRE PARTIE COMMERCES TVA 20 %				
PHASE			LOUVEL	ECIE
OPC	1 400,00 €	37%	518,00 €	
DIAGNOSTIC	1 900,00 €	forfait	1 300,00 €	600,00 €
TOTAL OPTION HT			1 818,00 €	600,00 €
TVA 20%			363,60 €	120,00 €
TOTAL TTC			2 181,60 €	720,00 €

MISSION DE BASE PARTIE LOGEMENTS TVA 10 %				
PHASE			LOUVEL	ECIE
MISSION DE BASE MOE	% de la Mission	€ HT		
APS	14,00%	3 502,35 €	2 932,35 €	570,00 €
APD	17,00%	4 252,85 €	3 552,85 €	700,00 €
PRO (DCE)	22,00%	5 503,69 €	4 603,69 €	900,00 €
ACT	7,00%	1 751,18 €	1 466,18 €	285,00 €
VISA	6,00%	1 501,01 €	1 256,01 €	245,00 €
DET	30,00%	7 505,04 €	6 275,04 €	1 230,00 €
AOR	4,00%	1 000,67 €	835,67 €	165,00 €
TOTAL MISSION BASE HT	100,00%	25 016,79 €	20 921,79 €	4 095,00 €
TVA 10%		2 501,68 €	2 092,18 €	409,50 €
TOTAL TTC		27 518,47 €	23 013,97 €	4 504,50 €

MISSIONS COMPLEMENTAIRES FORFAITAIRE PARTIE LOGEMENTS TVA 10 %			
PHASE			LOUVEL
OPC	1 400,00 €	63%	882,00 €
TVA 10%			88,20 €
TOTAL TTC			970,20 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le forfait définitif de rémunération fixant les honoraires de la maitrise d'œuvre à 39 709,19 € HT
- D'autoriser Mme le Maire à signer cet avenant n°2
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

- **2017 02 23 d4 – Rénovation de la Place de la Paix - Assurance Dommage ouvrage**

M. G.GILBERT, adjoint au Maire, expose :

Considérant la nécessité pour chaque opération de travaux de souscrire une assurance Dommage Ouvrage,

Vu les offres reçues suite à la consultation effectuées par le secrétariat,

Il est proposé de retenir l'offre de GROUPAMA pour une assiette de cotisations de 0,8 % pour le dommage obligatoire

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme Le Maire à signer la proposition de GROUPAMA pour le dommage ouvrage obligatoire et dommage complémentaire
- D'autoriser Mme le Maire a signé tout document lié à ce dossier

- **2017 02 23 d5 – Régime indemnitaire des agents – Mise à jour suite réforme PPCR**

Vu la réforme PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) ;

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 instaurant le montant annuel moyen de l'indemnité d'administration et de technicité ;

Considérant la nécessité de remettre à jour la délibération instaurant le régime indemnitaire des agents suite à la suppression de certains grades de la fonction publique territoriale,

Mme Le Maire propose de réactualiser à compter du 01/01/2017, la grille d'application de l'IAT de la manière suivante :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Montant de référence	Coefficient minimum	Coefficient maximum
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	472,49 €	0	8

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette mise à jour du régime indemnitaire des agents à compter du 01/01/2017
- D'Autoriser Madame Le Maire à signer tout document concernant ce dossier

- **2017 02 23 d6 – Budget bibliothèque 2017**

Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Avec 12670 prêts de livres, les résultats pour 2016 sont en diminution de 3%, et de 38% pour les CD avec 220 prêts. 220 Familles sont adhérentes soit 27 nouvelles inscriptions par rapport à 2016 pour un total de 660 personnes hors classes et associations.

En 2016, la bibliothèque a mis en service 489 livres pour la somme de 4100 €, 11 CD pour 150 € et 24 abonnements à des revues pour 1 200 €

Pour 2017, la commission propose l'acquisition de matériel pour les montants suivants :
Livres 4 100 €
Revues 1 200 €
CD/DVD 150 €
TOTAL : 5 450 €
Soit un budget identique à celui de 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette proposition de budget 2017.

- **2017 02 23 d7 – Remboursement des frais d'ouverture de compteurs des locataires de la Place de la Paix**

Gérard GILBERT, adjoint au Maire expose :

Suite au démarrage des travaux des logements Place de la Paix, les locataires ont dû être relogés dans des logements communaux. Ces déménagements ont entrainé des frais d'ouverture de compteur pour ces habitants comme indiqué ci-dessous :
Locataire du 5, place de la Paix : électricité et gaz pour 26,23 € TTC, Téléphone 55 € TTC, Eau 35,20 € TTC pour un total de 116,43 € TTC
Locataire du 6, place de la Paix : électricité 27 € TTC, Téléphone 55 € TTC, Eau 55 € TTC pour un total de 137 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'autoriser le versement de ces indemnisations aux locataires
- d'autoriser Madame le Maire à inscrire ces crédits au Budget 2017

- **2017 02 23 d8 – Subvention Repas Chatillon en Vendelais**

Mme Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

La commune de Châtillon a transmis, pour l'année scolaire 2016/2017, une demande de participation de 0,86 €/repas pour les enfants de Balazé qui fréquentent la cantine municipale de Châtillon.
Objectif : Dédommager la commune accueillant des enfants de Balazé dans sa cantine à hauteur du prix de revient.

Année Scolaire	Tarif Repas Chatillon	Tarif Repas Extérieur	Subvention Balazé par Repas	Nombre de Repas	Subvention Totale
2007-2008	3,29 €	3,95 €	0,66 €	306	201,96 €
2008-2009	3,30 €	4 €	0,70 €	521	364,70 €
2009-2010	3,37 €	4,10 €	0,73 €	546	398,58 €
2010-2011	3,44 €	4,18 €	0,74 €	463	342,62 €
2011-2012	3,44 €	4,23 €	0,79 €	613	484,27 €
2012-2013	3,50 €	4,26 €	0,76 €	795	604,20 €
2013-2014	3,50 €	4,26 €	0,76 €	682	518,32 €
2014-2015	3,57 €	4,35 €	0,78 €	519	404,82 €
2015-2016	3,60 €	4,41 €	0,81 €	475	384,75 €
2016-2017	3,64 €	4,50 €	0,86 €		

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- D'accorder une subvention de 0,86 € par repas à la commune de Châtillon-en-Vendelais pour l'année scolaire 2016/2017 sous réserve de réciprocité
- D'autoriser l'ouverture de crédits sur le budget 2017 au compte 657341à hauteur de 600 €

- **2017 02 23 d9 – Rapport 2015 sur l'assainissement collectif**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement - le SISPEA (l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement).

Conformément aux dispositions de l'article L1411-13 du CGCT, ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif annexé à la présente délibération
INDIQUE que ce rapport est mis à disposition du public

- **2017 02 23 d10 – Lecture Publique – Demande d'ingénierie Publique**

Mme Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

La Bibliothèque de Balazé peut bénéficier de l'ingénierie publique du Conseil départemental notamment sur l'assistance de projet pour le développement de la lecture publique.

Cette assistance gratuite permettra à la bibliothèque d'être appuyé par un agent du Conseil Départemental et ainsi développer :
- utilisation des réseaux sociaux
- la mise en place de la Biblio-Box
- l'étude de nouveaux projets

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame Le Maire à faire une demande auprès du Conseil Départemental pour une assistance de l'ingénierie publique
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tout document concernant ce dossier

- **2017 02 23 d11 – Championnat de Kayak – Occupation du Complexe sportif**

M. Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

Le championnat de Canoe-Kayak aura du 12 au 16 juillet 2017, les communes sont sollicitées pour mettre à disposition leur complexe sportif (terrain extérieur et sanitaires) pour permettre aux participants de camper sur le territoire.

La participation a été fixée à 5 € par personne et par nuit et un chèque de caution sera demandé à la Fédération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le tarif de 5 € par personne et par nuit pour la mise à disposition du complexe sportif pour le championnat de Kayak du 12 au 16 juillet 2017
- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention d'occupation du complexe sportif avec la fédération organisatrice
- D'autoriser Madame Le Maire à émettre le titre de recettes correspondant à cette mise à disposition

- **2017 02 23 d12 – Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 14 avril 2014)**

Droit de préemption urbain
- ✓ 2017-02 : 3 Rue Saint Martin – parcelle C 421 – pas de préemption
- ✓ 2017-03 : 11 allée des Genêts – ZL283 – pas de préemption

Marché en procédure adapté

- ✓ Devis B7-01-01 – JPG Charpente pour un montant de 1 972,56 € TTC pour les travaux de bardage détérioré à l'école
- ✓ Devis – Nantaise des Eaux pour un montant de 3 319,80 € TTC pour l'asservissement du poste de relevage
- ✓ Devis n°3835 – APLLIC'FROID pour un montant de 21 731,06 € TTC pour l'installation d'un groupe Froid pour la superette de Balazé

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

➢ **Compte rendu des commissions :**

Commission LASIC du 06/02/2017
- ➢ Demande de subventions 2017
- ➢ Infos et questions diverses

Commission ECEJ du 07/02/2017
- ➢ Point passerelle et ALSH
- ➢ Politique Jeunesse
- ➢ Subventions
- ➢ Infos et questions diverses

Commission Bâtiment du 18/01/2017 et 26/01/2017 :
- ➢ Choix du carrelage Superette
- ➢ Choix du Groupe Froid Superette
- ➢ Entrée Restaurant municipal
- ➢ Choix des projets 2017
- ➢ Questions diverses

Commission Bâtiment du 02/02/2017 :
- ➢ Place de la Paix : choix du matériau pour les façades
- ➢ Place de la Paix : Carrelage
- ➢ Foyer JA
- ➢ Questions diverses

Commission Embellissement et environnement du 21/02/2017 :
- ➢ Bilan des décorations de Noël
- ➢ Aire de jeux
- ➢ Massif de l'entrée de la rue Paris Jalobert
- ➢ Semaine du développement durable du 30/05 au 05/06
- ➢ Cimetière : projet 2017
- ➢ Jardins Champêtre Rue Abbé Brohan : Projet 2017
- ➢ Questions diverses

Questions diverses :
1) Intervention d'Hugues MARTEAU à l'école
2) Permanence des élections
3) Réunion pour le Projet d'exposition sur l'Afrique le 18 mars à 10 heures
4) Réunion en Sous-Préfecture pour la sécurité de La Route Adélie le 7 mars 2017 à 14h30

Commission Finances le 1er mars à 20h30
Commission Voirie le Mardi 28 février à 20h30
Commission LASIC le Mardi 28 février à 20h30
Commission LASIC le Lundi 6 Mars à 20h30
Commission ECEJ le 14 Mars à 20h30

Prochains Conseils Municipaux :
Jeudi 23 mars 2017
Jeudi 20 avril 2017
Jeudi 18 mai 2017
Jeudi 22 juin 2017
Jeudi 20 juillet 2017



